



**COMMUNE DE
FAVERGES-SEYTHENEX**
(Haute-Savoie)

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 NOVEMBRE 2018**

Le vendredi 09 novembre, à 21 heures 30, le Conseil Municipal de FAVERGES-SEYTHENEX, dûment convoqué le mercredi 31 octobre, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marcel CATTANEO, Maire.

PRESENTS : Marcel CATTANEO, *Maire*,

Paul CARRIER, *maire délégué de Faverges*, Jacky GUENAN, *maire délégué de Seythenex*, Sylviane REY, Christian BAILLY, Nelly THELIER, Alfred GOLLIET-MERCIER, Marie-Pierre JAUSSAUD, Jean-Louis MERLE, Françoise KLEMENCIC, Michel GUILLOUX, Danièle DERAÏL, Laurent RIQUIER, *adjoints au maire*, Sonia GIFFORD, Roland BLAMPEY, Jean-Philippe MARTINET, Michèle BOSA, William ZOLLINGER, Jean-Michel LAFAY, Sébastien JUND, Louise BAKER, Violaine ROUX, Sylvain PUGET, Anne-Marie BERNARD, Eric GERDIL, Sarah DI-GLERIA, Patrick DUC, Valérie AMADIO, Emmanuelle PERRET, Yves CHAPPAZ, Jeannie TREMBLAY, Claude GAILLARD, Martine BRASSOUD, *conseillers municipaux*.

ABSENTS REPRESENTES : Isabelle THOUNY-SONNET pouvoir à Paul CARRIER, Jeannine PEGAZ pouvoir à Alfred GOLLIET-MERCIER, Alain CHAPELLUS pouvoir à Marcel CATTANEO, Gilles LAFFAIRE pouvoir à Jacky GUENAN, André GRUFFAZ pouvoir à Danièle DERAÏL, Khaled ADJERIME pouvoir à Anne-Marie BERNARD, Jean-François FREALLE pouvoir à Patrick DUC.

ABSENT :

Conseillers en exercice : 40
Conseillers présents au jour de la séance : 33
Conseillers représentés : 7
Conseillers absents ou absents excusés : /
Secrétaire de Séance : Sonia GIFFORD

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Marcel CATTANEO, Maire.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

VU pour affichage le 12 novembre 2018

Le Maire



1 – Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Sonie GIFFORD, en qualité de secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 – Fusion des EPCI : Grand Anancy et Communauté de Communes des Sources du Lac d'Anancy [Délibération n° Del.2018-VII-178]

Monsieur le maire fait le rapport suivant :

Suite à l'arrêté du préfet en date du 19 septembre 2018 portant arrêté de périmètre pour la fusion des EPCI suivants : Grand Anancy et Communauté de Communes des Sources du Lac d'Anancy, il convient de délibérer pour rendre l'avis de la commune de Faverges-Seythenex.

Cette démarche fait suite à la délibération du conseil municipal de Lathuile en date du 19 juillet 2018 lançant la procédure de fusion.

L'ensemble des maires de la CCSLA a décidé de rendre un avis avant le 15 novembre 2018.

Il est demandé au conseil municipal :

☛ d'approuver la fusion et les statuts associés à effet du 1er janvier 2020.

Le tiers des conseillers présents demande un vote à bulletin secret.

Par conséquent, Monsieur le maire demande à l'Assemblée de bien vouloir procéder au vote.

Monsieur Eric GERDIL, conseiller municipal, et Monsieur Christian BAILLY, maire-adjoint, ont été désignés en qualité de scrutateurs lors des opérations de dépouillement du vote.

Résultats du vote au scrutin secret :

- Votants :	40
- Bulletins trouvés dans l'urne :	38
- Bulletin nul :	0
- Bulletins blancs :	1
- Suffrages exprimés :	37
- Pour :	21
- Contre :	16
- Abstentions :	0
- Ne prennent pas part au vote :	2

Par un vote au scrutin secret, à la majorité des suffrages exprimés avec 21 voix pour, 16 voix contre, et 2 qui n'ont pas pris part au vote Le conseil municipal,

☛ approuve la fusion des EPCI : Grand Anancy et Communauté de Communes des Sources du Lac d'Anancy et les statuts associés à effet du 1er janvier 2020.

Séance est levée à 22 heures 45.